



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2010

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 18 mai 2010 n° 5/10 "Réfections routières ch. de la Vaux et ch. des Glycines"
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des chemins de la Vaux et des Glycines;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 224'500.- TTC pour la réalisation de ces réfections;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 2 juillet 2010.